

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 845

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 16 BIS**

I. – Supprimer l’alinéa 4.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement porte sur l’adaptation de la fiscalité des « carried interest » adoptée à l’Assemblée nationale dans le cadre du Brexit.

Le Sénat a élargi cette adaptation aux parts attribuées à des gestionnaires de fonds déjà installés en France, ce qui dépasse la problématique de l’attractivité financière de la place de Paris.

Le présent amendement vise donc à supprimer cette extension du dispositif voté à l’Assemblée nationale.